



une démarche juridique pour un locataire

Par **Darius3**, le **11/02/2013** à **20:11**

Bonjour,

se fondant sur mon problème de santé officiel, mon bailleur ose s'écarter de ses devoirs. Exemples: il n'adresse jamais, une fois par an, la régularisation annuelle des charges locatives; il ne fournit pas une liste explicite des charges locatives. Mais il faut les payer chaque mois. Il ne prend pas en compte la vétusté de mon logement meublé (et tout l'immeuble). Il ne décide aucun diagnostic technique immobilier. Le Service Hygiène et Sécurité m'a pris au sérieux à la différence de mon bailleur qui hausse le ton de manière méprisante. Le rapport du Service est impossible à contester. Depuis le bailleur est invisible. Il ne répond pas aux courriers. Il ne retire pas les recommandés. La Commission de conciliation de la Préfecture m'a indiqué qu'elle ne prend pas en charge les meublés. L'Adil est demeuré inutile et ne conseillant rien. QUE FAIRE JURIDIQUEMENT ? Mon congé de longue durée me laisse sans moyens financiers.

Merci